

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 298

présenté par

Mme Faucillon, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rédacteurs de cet amendement s'opposent à la mesure de recul de départ à la retraite des assistantes familiales.

Cette mesure, en plus d'ouvrir une dérogation au droit du travail, ne saurait être une solution pérenne pour la sécurité et le bien être des enfants confiés. En effet, cela revient à repousser sans limite le placement d'enfant en bas âge à des travailleuses de plus en plus âgées.

Enfin, cette mesure ne règle en aucun cas la question de la pénurie d'assistantes familiales constatée il y a plusieurs années.

Elle ne répond pas non plus à l'urgence de revalorisation des revenus de ces travailleuses précaires.